



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°
1

Règlement Top Elite Régional Grand Est de Badminton 2022-2023

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	04/09/2017	Saison 2017/2018
B	30/11/2018	Saison 2018/2019
C	16/08/2021	Saison 2021/2022
D	31/10/2021	Saison 2021/2022 – Modification du mode de sélection
E	15/07/2022	Saison 2022/2023
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ Grand Est – Grégoire MULLER Cellule HN LGEbAD

DESTINATAIRES

Membres du CD de la LGEbAD, les membres de l'ETR et la CRHN, les clubs des joueurs concernés



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	4
ART. 2 ORGANISATION DE LA COMPETITION	5
ART. 3 CONVOCATIONS.....	5
ART. 4 JUGE-ARBITRE.....	5
ART. 5 FORFAITS.....	6



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Top Elite Régional Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités de sélection et de participation à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau Grand Est.

CRJ : Commission Régionale Jeunes Grand Est.

ETR : Equipe Technique Régionale Grand Est.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

JA : Juge-Arbitre.

TER : Top Elite Régionale

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Top Elite Régional est une compétition officielle individuelle organisée par la LGEBaD dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du Grand Est afin de les préparer aux grands événements régionaux et nationaux.

Elle se déroule en général sur 1 weekend (possible sur 1 journée) en dehors des compétitions régionales et fédérales.

Jusqu'à 3 Top Elite Régional peuvent être organisés durant la saison et toutes les disciplines peuvent être jouées : simple, double et mixte. Des joueurs d'autres régions peuvent être éventuellement admis (le nombre maximal de joueurs hors LGEBaD, sera décidé par l'ETR avec validation de la CRJ, pour chaque TER.

Aucun titre ni récompense ne sont attribuées à l'issue de cette compétition.

Le Top Elite Régional de Badminton s'inscrit dans le calendrier des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée à la CRJ.

Responsable de la CRJ	Salarié référent sur cette compétition	Responsable de la CRHN
Benoit LAURENT Tél. : 06 84 51 01 24 crj@badmintongrandest.com	Grégoire MULLER 06 88 91 01 73 gregoire.muller@lgebad.com	Roland BOIGEOL 06 44 17 74 87 boigeol@wanadoo.fr



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°

4

ART.1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 La participation d'un jeune à cette compétition est possible pour chaque catégorie selon la répartition suivante :
 - A. Qualification minimale des 5 premiers au CPPH ou Rang (cinq semaines avant chaque TER).
 - B. Qualification éventuelle via des Wild-Cards réservés à la LGEBAD qui seront attribués selon différents critères décidés par la cellule HN LGEBAD (Maximum 3 Wild-Card).
 - C. Etablissement d'une liste supplémentaire de remplaçants (au-moins 2) classés selon leur CPPH (Côte ou Rang utilisés, CPPH 5 semaines avant chaque TER).
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de la compétition et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 Seules les catégories d'âge suivantes sont concernées : poussins, benjamins et minimes. Les catégories cadettes et juniors pourront exceptionnellement être proposée lors d'un top élite durant la saison afin d'apporter de l'opposition aux catégories plus jeunes.
- 1.4 Exceptionnellement, un joueur MiniBad peut être sélectionné si son niveau est en cohérence avec le niveau global de la compétition.
- 1.5 La CRHN en concertation avec la CRJ et l'ETR pourra surclasser un ou plusieurs joueur(s) dans une catégorie d'âge supérieure selon leur(s) niveau(x) et le niveau global des joueurs participants à cette compétition, en attribuant dans chaque catégorie des Wild-Cards.
- 1.6 La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.
- 1.7 La liste des joueurs qualifiés est envoyée par le secrétariat compétition à chaque club et parent concerné 5 semaines avant la date de la compétition (le délai peut-être exceptionnellement raccourci pour le TER 1 de début de saison). Le club devra s'assurer de la transmission de cette sélection à son/ses jeune(s) et faire en sorte qu'il(s) soi(en)t licencié(s) au plus tard 48h avant le début de la compétition. La confirmation de la participation d'un joueur se fait par les parents via le renvoi du bulletin d'inscription (ou par tout autre moyen proposé).
- 1.8 Une liste de remplaçants (au-moins 2) est établie et sera diffusée en même temps que la liste des qualifiés par le secrétariat compétition aux clubs des joueurs concernés.
- 1.9 Pour les doubles et mixtes, c'est la CRHN en concertation avec l'ETR et la CRJ qui détermine les paires, parmi les joueurs sélectionnés sur chaque TER, en tenant compte du souhait des joueurs.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°

5

- 1.10 Les frais d'inscription à cette compétition sont de 15€ pour les 2 journées, payables par les parents des joueurs (ou le club), au plus tard lors de l'accueil au 1^{er} jour de chaque TER. Ce tarif comprend : l'inscription à la compétition et les volants. Les repas et l'hébergement sont à la charge des joueurs (organisation clubs ou/et parents).

ART.2 ORGANISATION DE LA COMPETITION

2.1 Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par la CRHN en concertation avec l'ETR et la CRJ. S'il y a plusieurs poules dans un même tableau, alors des sorties de poules seront mise en place (1 ou 2 sortants selon les possibilités offertes par l'échéancier et la réglementation). Les tableaux seront constitués dans le respect du RGC.

2.2 Un minimum de 3 joueurs/ paires est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.

2.3 La CRHN en concertation avec l'ETR et la CRJ se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre. Des consolantes pourront notamment être mises en place (notamment en simple pour ceux qui ne sortent pas de poule), ou un pré-tour en format ronde suisse. Ce type de format pourra, selon les cas, ne pas rentrer dans le cadre des exports de résultats sur poona.

2.4 Les matchs sont auto-arbitrés.

2.5 Le coaching est autorisé pendant toute la compétition.

ART.3 CONVOCATIONS

3.1 L'ensemble des joueurs sera convoqué selon son horaire de convocation du 1^{er} tableau joué. La communication sera assurée par le secrétariat compétition de la LGEbAD.

3.2 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable jusqu'au site de la compétition. Ce responsable sera obligatoirement présent durant toute la durée de la compétition de ses joueurs.

ART.4 JUGE-ARBITRE

4.1 La CRJ désigne le Juge Arbitre dont la présence est obligatoire.

4.2 Les décisions du juge arbitre sont sans appel.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2022-2023

PAGE N°

6

ART.5 FORFAITS

Si un joueur se déclare forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, ce joueur devra envoyer un justificatif par courrier suivi, au siège de la ligue, dans les cinq jours qui suivent la fin de la compétition.